



PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 87 CONCERNANT WENDEL SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



WENDEL SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 15 JUIN 2023

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 10 : Aménagement à la politique de rémunération**

Analyse

L'aménagement de la politique de rémunération du nouveau Président du directoire, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- **RESOLUTIONS 16 et 17 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président et des membres du directoire, présentée au vote des actionnaires, intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



GOVERNANCE

1. Composition du conseil de WENDEL SE

Le conseil d'administration de WENDEL SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Nicolas ver Hulst	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	69	FR	6	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Gervais Pellissier	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	8	2027	0	1	P	M	M
	Bénédicte Coste	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	65	FR	10	2025	0	1		M	M
	François de Mity	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	57	LU	2	2025	0	1			
	Priscilla de Moustier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	71	FR	10	2025	0	1		M	M
	Thomas de Villeneuve	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	3	2024	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Humbert de Wendel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	67	FR	12	2023	0	1	M		
	Harper Mates	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	40	US	2	2024	0	1			
	Sophie Parise	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	45	FR	5	2026	0	1		M	M
	Franca Bertagnin Benetton		Libre d'intérêts	100%	F	54	IT	5	2026	0	2	M		
	William D. Torchiana		Libre d'intérêts	100%	M	64	US	1	2026	0	1	M	P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Fabienne Lecorvaisier		Libre d'intérêts	Nouveau	F	60	FR	Nouveau	2023	0	3	M		

2. Spécificités

- Les statuts de WENDEL SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de SE.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

